

## EPARGNE HUMAINE & INTELLIGENTE

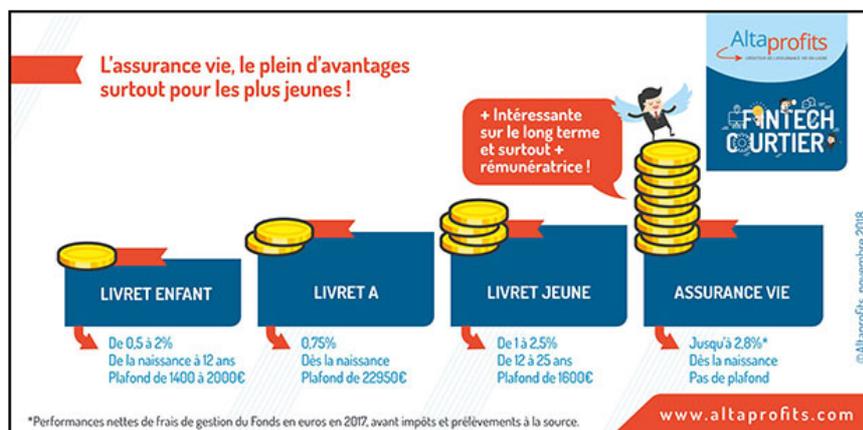
### Argent junior : une assurance vie vaut mieux qu'un livret A qui ne rapporte pas !



Votre (petit)-enfant mérite mieux qu'un Livret A rémunéré à 0,75 % !

A chaque naissance, il est de coutume d'ouvrir un livret d'épargne (comme un Livret A) pour **préparer l'avenir du nouvel enfant d'ici à ce qu'il « vole de ses propres ailes »**. Mais c'est **pourtant loin d'être le meilleur plan financier** ! Les étrennes, l'argent de poche, les réussites et « cadeaux » tout au long de l'année (anniversaires, Noël, Pâques) sont autant d'occasions pour la famille, les grands-parents ou parents de contribuer à cette cagnotte. Utile aussi pour leur apprendre, au passage, à se responsabiliser financièrement. **Pour lui constituer un capital efficacement**, il y a mieux, **en optant notamment pour l'assurance vie**.

### De nombreux avantages :



- L'assurance vie est le seul placement alternatif au Livret A **capable de s'adapter** à ses **différents besoins et choix tout au long de sa vie** (ex : *coup de pouce pour démarrer dans la vie, financer tout ou partie de ses études/de ses loisirs/de sa 1<sup>ère</sup> voiture/de son 1<sup>er</sup> achat immobilier et sur un horizon plus lointain pour répondre à d'autres préoccupations comme la retraite, pour avoir des revenus complémentaires, etc.*).

- **Évolutive**, il pourra la conserver très longtemps et s'en servir ensuite comme solution d'épargne pour les sommes reçues par donation ou succession.

- **Rentable** avec des rendements bien supérieurs à ceux servis par les livrets réglementés.

- **Souple** avec des versements libres non plafonnés (vs. *plafond de 22 950 euros pour le Livret A*) ou encore la possibilité de faire des retraits partiels ou avoir des avances de trésorerie.

- Dotée d'une **fiscalité avantageuse** : passé les 8 ans du contrat et à ses 18 ans, l'argent épargné aura eu tout le temps de se valoriser ! (avec un taux de rendement moyen autour de 1,60% en 2018 vs 0,75% figé jusqu'en 2020 pour le livret A, le calcul est vite fait !).

#### **Cadrez votre générosité et ne vous fâchez pas avec le fisc :**

- Sans être fiscalisé et sans devoir acquitter des droits de donation, chaque parent peut donner tous les 15 ans jusqu'à 100 000 euros par enfant et chaque grand-parent jusqu'à 31 865 euros par petit-enfant.

- Dans tous les cas, le montant doit correspondre à moins de 2% du patrimoine (et 2,5% des revenus nets) de celui qui donne sinon gare au recadrage fiscal.

Exemple : Une tante qui possède 400 000 euros de patrimoine peut donner 8 000 euros à chacun de ses neveux, sans que cela puisse être considéré comme une donation déguisée. Un couple qui gagne 80 000 euros peut aussi donner mais devra se limiter à 2 000 euros par an et par enfant pour que l'administration fiscale n'y trouve pas à redire.

En bref, la règle d'or est de ne pas se précipiter et de regarder du côté des offres traditionnelles, comme sur internet pour ne pas payer trop de frais et être bien accompagné. [Altaprofits](#), pionnier de l'assurance vie en ligne, a lancé en 2018, « [Pack Junior](#) », solution d'épargne « clefs en main », accessible à partir de 100 euros dans les trois contrats d'assurance vie de sa gamme : Altaprofits Vie, géré par Generali Vie, Digital Vie géré par Suravenir et Titres@Vie géré par SwissLife Assurance et Patrimoine. Avantageux car sans frais d'entrée, ni frais de versement et d'arbitrage, il permet aux jeunes épargnants de profiter dès le plus jeune âge des bénéfices de l'assurance-vie. *Malin : promotion en mars du "Pack Junior" avec 100€ offerts, sous forme de bons cadeaux, pour toute 1<sup>ère</sup> souscription, par un nouveau client Altaprofits, réalisée entre le 26/03/2019 et le 07/05/2019.*

L'équipe d'[Altaprofits](#) serait ravie de vous éclairer sur les bons réflexes pour constituer une épargne maline pour les « têtes blondes » !

> Testez vos connaissances avec le [Quiz](#) d'Altaprofits sur l'épargne junior !

#### **Tour d'horizon de l'épargne junior :**

Livrets bancaires enfants	Pour les moins de 18 ans, rentables à courts terme mais dont les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et prélèvement sociaux.
Livret Jeune	Rémunérateur mais réservé aux 12-25 ans et plafonné à 1 600 euros donc plutôt limité pour des sommes modestes, à court terme.
Livret A	Placement sans risque au rendement très limité (rapporte moins que l'inflation). Défisicalisé, il n'est pas à déclarer aux impôts.
Assurance-vie	Tant que l'enfant a moins de 18 ans, la désignation du bénéficiaire est imposée. Au-delà, il peut choisir ses bénéficiaires. A noter : pensez à modifier la clause bénéficiaire dès la majorité de votre enfant.
PEL ou l'immobilier	Option intéressante pour l'aider à financer l'achat de sa première habitation ; ce dernier est plafonné à 61.200 € avec une durée minimale de 4 ans de souscription.

#### **Contact presse :**

Brigitte Huguet - 01 46 34 78 61 – [information-presse@altaprofits.fr](mailto:information-presse@altaprofits.fr)

SUIVEZ-NOUS:



#assurancevie #Internet #Epargne #Placement  
#Insurtech #fintech

**A propos d'Altaprofits :** Altaprofits est le créateur de l'assurance vie en ligne « sans frais d'entrée » en France. Fort d'une expérience de 19 ans, Altaprofits n'a cessé d'innover tant sur la diversité des supports proposés (Exchange Traded Fund, titres vifs, OPCI, SCI, SCPI), que sur l'étendue de sa gamme (assurance vie et celle de droit luxembourgeois, PEP, PEA, contrats retraite : PERP et Madelin, prévoyance), la diversité de ses partenaires (compagnies d'assurance et gestionnaires de renom) ou encore le déploiement d'outils de simulation, pilotage et suivi quotidien des investissements.

Cette stratégie de long terme lui a permis de positionner et d'affirmer son leadership de e-Courtier et de FinTech proposant une offre d'épargne complète et adaptée à chaque besoin sur le site [www.altaprofits.com](http://www.altaprofits.com).

Altaprofits reçoit également dans ses bureaux parisiens situés au 17, rue de la Paix à Paris.

**Courtage d'assurances et MIOBSP :** Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cédex 09.

**Produits financiers et bancaires :** Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Altaprofits, Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 euros. RCS Paris 428 671 036. Code NAF : 6622Z. 17, rue de la Paix - 75002 Paris. [www.altaprofits.com](http://www.altaprofits.com).  
Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) – Fax : 01 44 77 12 20.

Communication à destination des professionnels.